

## INFORMATION PANDEMIE GRIPPE

Le 12 octobre 2009

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la grippe A est une maladie très contagieuse qui se manifeste par de la fièvre, des courbatures, de la fatigue et de la toux ou une gêne respiratoire. ( en cas de signes , il est rappelé de contacter le médecin référent **qui orientera la personne supposée atteinte de grippe A** ).

En France, est prévu un **Plan Pandémie Grippale** :

On distingue 6 niveaux d'alerte qui conditionnent la mise en place de mesures concernant l'ensemble de la nation. A ce jour, la population touchée par la grippe AH1N1 se propage et il ne semble pas s'agir pour le moment d'une forme particulièrement grave. Cependant il s'agit d'une situation évolutive (de plus en plus de pays, de plus en plus de patients sont touchés par le virus au fil des semaines) **et la France est actuellement déclarée au niveau d'alerte 5A.**

### DANS LE CADRE D'UNE PANDEMIE

Des mesures individuelles d'hygiène peuvent contribuer à ralentir la propagation de la grippe :

- ✚ L'hygiène des mains (lavage des mains) et l'hygiène respiratoire (lorsqu'une personne tousse ou éternue) devront être appliquées rigoureusement
- ✚ Hygiène des mains
- ✚ au savon, de préférence liquide (vendu dans le commerce),
- ✚ ou avec des produits hydro-alcoolique (vendus en pharmacie), durant au moins 30 secondes
- ✚ et se sécher les mains avec une serviette personnelle ou jetable
- ✚ après être allé aux toilettes, s'être mouché ou avoir toussé, éternué, craché... ;
- ✚ avant de manger ;
- ✚ en rentrant au domicile



frottez les ongles et le bout des doigts



frottez la paume des mains



frottez entre les doigts



frottez à l'extérieur des mains



Il est donc impératif de respecter les règles d'hygiène de base des voies respiratoires :

- ✚ se couvrir la bouche chaque fois que l'on tousse ;
- ✚ se couvrir le nez et la bouche chaque fois que l'on éternue ;
- ✚ se moucher avec des mouchoirs en papier à usage unique, jetés dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle ;
- ✚ ne cracher que dans un mouchoir en papier à usage unique, jeté dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle

## 2 types de masques pourront être préconisés

*Le masque anti-projections dit "masque chirurgical".* Il pourra être préconisé pour les salariés exposés au virus, dans les espaces publics et les transports en commun

*Le masque de protection respiratoire (FFP2)* pour les personnels de soins et pour les personnes à risque d'exposition

aggravé, par exemple les salariés exposés régulièrement à des contacts étroits avec le public

(Proximité de moins de deux mètres d'une personne malade, densité de personnes dans ce rayon de proximité, densité de personnes infectées dans le même rayon...)

**Pour qu'il soit efficace**  
**Changez votre masque**  
**environ toutes les 4 heures**  
**ou quand il est mouillé**



placez le masque  
sur votre visage  
et attachez-le



moulez le  
sur la racine  
du nez



abaissez  
le bas du masque  
sous le menton

Il doit être stocké dans un endroit tempéré et sec ;

jeté après chaque utilisation et au maximum après chaque journée de travail ;  
utilisé dans la limite de la date de péremption indiquée sur la notice.

. La transmission est favorisée par les groupements de population dans un espace clos.

**Des mesures collectives de protection seront à prendre en cas de pandémie sévère**

## **EXEMPLE D'ORGANISATION DE TRAVAIL**

**Eviter au maximum les contacts physiques entre personnes**

▮ Réduire les possibilités de contacts physiques entre personnes par une diminution des possibilités de présence simultanée au même endroit au profit de solutions alternatives :

Privilégier systématiquement l'utilisation du téléphone ou du courrier électronique et l'organisation de vidéoconférences pour les affaires courantes et les commandes, même si les personnes concernées travaillent dans le même bâtiment.

- ✚ **Eviter tous les déplacements et entretiens ou réunions** n'ayant pas une importance critique. Refuser ou différer les congrès, séminaires, séances de formation continue, etc.
- ✚ Toutefois si ces réunions s'avéraient indispensables, chacun devra respecter les règles d'hygiène
- ✚ maintenir le respect d'une **distance de protection sanitaire (2 mètres – avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France)**.
- ✚ **Renoncer aux poignées de main.**
- ✚ Dans toute la mesure du possible, **éviter de prendre l'ascenseur.**

### Pour le courrier

- ▢ Confier la distribution du courrier reçu à **une personne spécifique** (dont la suppléance est organisée) au lieu de faire venir en un même endroit plusieurs personnes pour chercher le courrier reçu.
- ▢ Déposer le courrier sortant à **un endroit indiqué.**
- ▢ La **personne chargée de la distribution du courrier doit se laver les mains avec du savon très régulièrement.**

### Entretiens et réunions (si indispensables)

- ▢ Faire le plus **court** possible.
- ▢ Choisir une grande salle de réunion et maintenir une distance d'au moins 2 mètres entre les personnes.
- ▢ Eviter les contacts directs ; **pas de poignées de main.**
- ▢ Eventuellement, **se rencontrer ou se réunir en plein air.**

### Hygiène des locaux

- ▢ **Aérer** régulièrement les locaux en ouvrant les fenêtres et les portes.
- ▢ **Nettoyer** comme en temps normal les locaux. Il suffit de nettoyer les surfaces et les sols lavables avec des détergents.
- ▢ **Les surfaces que le public et le personnel sont amenés à toucher très fréquemment** (Par exemple : rampes d'escalier, poignées de portes, toilettes et lavabos, claviers d'ordinateurs.....) doivent être **identifiées et nettoyées de façon renforcée et quotidienne.**

### Ouverture des salles de restauration

- ✚ **Élargir la plage horaire** d'ouverture ;
- ✚ **Établir des horaires de passage** par groupes de consommateurs pour en réguler le flux ;
- ✚ **Organiser une circulation des consommateurs** de l'entrée à la sortie de manière à limiter les contacts ;
- ✚ Espacer les convives, en respectant la distance de protection sanitaire de 2 m, **en ne gardant par exemple qu'une chaise sur deux ;**
- ✚ **Favoriser les petites unités** en répartissant la clientèle dans plusieurs petites salles si possible ou cloisonner les unités plus importantes.

**Les plateaux repas** pourraient répondre à des besoins spécifiques

**Alimentation via la "gamelle" personnelle** avec des règles strictes d'hygiène.(Distribution automatique et vente à emporter en appoint)

### **Transports publics**

Si certains services de transport sont suspendus, il faudra donc se tenir informé et le cas échéant, prévoir d'autres moyens de déplacements (marche, vélo, voiture personnelle, navettes professionnelles ou communales....). en se conformant aux règles d'hygiène et de comportement recommandées par les autorités et les entreprises de transport.

Pour toute information : <b>0825.302.302</b> (0,15 euro/min depuis un poste fixe)
--

En France, le **Plan Pandémie Grippale** :

a pour conséquence l'application d'ores et déjà de certaines mesures définies par textes ministériels.

Les entreprises sont plus particulièrement concernées par la Circulaire DGT n° 2007-18 du 18 décembre 2007 modifiée, relative à la continuité de l'activité des entreprises et aux conditions de travail des salariés en cas de pandémie grippale qui recommande aux entreprises d'établir un **Plan de Continuité d'Activité** (PCA)

Son objet est de définir et de formaliser les mesures à prendre de manière à :

- **limiter les perturbations** du fonctionnement des entreprises en cas de pandémie.
- tout en garantissant **la protection et la sécurité des salariés** auxquelles l'employeur est tenu (évaluation du risque biologique dans le document unique, protections collectives, règles d'hygiène, protections respiratoires)..
- **favoriser le télétravail** si cela est possible
- envisager des **regroupements d'activité** dans le cas des TPE (il vous est conseillé de contacter votre branche professionnelle)

Pour vous aider dans cette réflexion vous pouvez consulter le site de l'**INRS** [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) dossier Pandémie grippale et entreprises

Pour en savoir plus, quelques références

- **Pandémie grippale** [www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)
- **Ministère de la Santé et des Sports** [www.sante-sports.gouv.fr](http://www.sante-sports.gouv.fr)
- **Institut de Veille Sanitaire** [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)
- **Ministère des Affaires Etrangères** [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)
- **Organisation Mondiale de la Santé** [www.who.int](http://www.who.int)

**Signalez** à votre médecin du travail un éventuel cas dans votre entreprise

Restant à votre disposition pour vous aider dans **l'information, la sensibilisation** de votre personnel ainsi que **l'élaboration du Plan de Continuité de l'Activité** ainsi que tout autre renseignement que vous jugerez utile, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Docteur ...

Coordonnées

Adresse Mail